



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 107222

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'état de la nécropole militaire de Zeitenlick à Thessalonique, dont l'absence manifeste d'entretien a choqué de nombreux Français qui vont régulièrement se recueillir sur les tombes de nos soldats. La porte d'accès au cimetière est entravée par une chaîne cadenassée et on ne peut y pénétrer qu'en empruntant la porte d'accès au cimetière serbe. Les allées du cimetière sont, comme les tombes, recouvertes d'une espèce de steppe grillée par le soleil, alors que les tombes britanniques voisines bénéficient de gazon. Les tombes ne sont pas fleuries et les stèles ne sont pas entretenues. Cette situation est d'autant plus curieuse que, sur place, une plaque vante une rénovation qui serait intervenue en 2001 sous l'impulsion de son prédécesseur. Un pays qui ne rend pas hommage à ceux qui lui ont sacrifié leurs vies est engagé sur une voie dangereuse et n'est pas en mesure de défendre efficacement les vertus les plus élémentaires du civisme. Cela est d'autant plus grave lorsque les faits marquants de cette désinvolture se produisent à l'étranger. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, pour quelles raisons la rénovation de 2001 n'a été que virtuelle et, d'autre part, quelles mesures urgentes il entend mettre en œuvre afin que soit rendu aux soldats morts pour la France et inhumés à Zeitenlick, le juste hommage que mérite leur sacrifice.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que plus de soixante-dix ans après sa création, le cimetière militaire français de Zeitenlick (Grèce) nécessite effectivement une restauration. Celle-ci est prévue pour être entreprise à son tour dans le cadre d'un programme de rénovation des cimetières militaires français à l'étranger, qui a permis de restaurer depuis 2001 des lieux de sépultures notamment en Pologne, en Ukraine, en Lituanie, en Serbie, en Tchéquie, en Italie, en Belgique, en Libye, en Algérie et au Cambodge. Une mission technique devrait se rendre sur place début 2007 afin de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation d'une première tranche de travaux.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107222

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10734

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13251